



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0344**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Raccombe et appartenant aux consorts Drevet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0344**

commune (s) : Cailloux sur Fontaines

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de Four lieu-dit La Raccombe et appartenant aux consorts Drevet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet d'élargissement du chemin de Four à Cailloux sur Fontaines figurant sous l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 03 au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLUH), la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie de 130 mètres carrés environ située chemin de Four lieu-dit La Raccombe et appartenant aux consorts Drevet.

Il s'agit d'une emprise à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée AN 262 avant division qui devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de cette emprise se ferait au prix de 2 002 €, bien cédé occupé, la parcelle étant cultivée par monsieur Michel Jarrin, exploitant agricole ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 2 002 €, bien cédé occupé, d'une emprise de 130 mètres carrés environ à détacher de la parcelle cadastrée AN 262 avant division, située chemin de Four lieu-dit La Raccombe à Cailloux sur Fontaines et appartenant aux consorts Drevet, dans le cadre du projet d'élargissement dudit chemin.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O2704, le 19 mars 2012 pour la somme de 250 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2112 - fonction 822, pour un montant de 2 002 € correspondant au prix de l'acquisition et de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.